



**HAL**  
open science

## De la complexité dans l'interprétation des actes de langage : variables contextuelles et dynamique interactive.

Christiane Préneron

► **To cite this version:**

Christiane Préneron. De la complexité dans l'interprétation des actes de langage : variables contextuelles et dynamique interactive.. Actes du Colloque "Conduites, Organisations et Systèmes Complexes" MRSH Université de Caen Basse Normandie, Mar 2006, Caen, France. sous presse. halshs-00115071

**HAL Id: halshs-00115071**

**<https://shs.hal.science/halshs-00115071>**

Submitted on 20 Nov 2006

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Interprétation langagière et complexité : l'exemple de l'interdiction**

**Christiane Préneron**

**MODYCO**

**Equipe Acquisition**

« La complexité est un mot problème  
et non un mot solution »

Edgar Morin, Introduction à la pensée complexe<sup>1</sup>, P.10.

Chacun sait l'importance accordée par Edgar Morin à la notion de complexité, notion qu'il a lui-même forgée en lui associant de multiples domaines d'application et une démarche en termes de méthode. Rien de moins figé pour autant, « le complexe ne peut se résumer dans le mot complexité, se réduire à l'idée de complexité. La complexité ne saurait être quelque-chose de simple et prendre la place de la simplicité. »<sup>2</sup> En matière de langage, qu'il s'agisse de production ou de compréhension, on se trouve d'emblée en terre de complexité et c'est sur cette terre que mon propos se situe. J'ai en effet choisi d'interroger ici l'interprétation du langage, dans le champ des conduites individuelles, et plus particulièrement, celle d'actes langagiers par des participants à un échange verbal, interprétation qui est par ailleurs inférée, mais néanmoins démontrable, par le chercheur à partir de cet échange. Plus précisément, j'ai souhaité éclairer le concept de complexité dans ses relations à la notion d'interprétation de l'acte interdictif dans des contextes de communication familiale.

Une première complexité à « gérer » trouve sa source dans le fait que comme l'analyse Frédéric François<sup>3</sup> (2005), « la plurisémiotique est la règle non le monosémiotisme des messages » et que par ailleurs « l'énonciation prend sens dans un monde perçu ». Dans cette perspective, les significations langagières ne sont interprétables qu'en contexte et dans ce contexte, l'interaction occupe une place centrale.

---

<sup>1</sup> Edgar Morin, 1990, Introduction à la pensée complexe, Paris, ESF.

<sup>2</sup> Edgar Morin, 1990, op.cité, p.10.

<sup>3</sup> Frédéric François, 2005, Le corps comme langage, l'oral, l'écrit, in *Interprétation et Dialogue chez des enfants et quelques autres*, Paris, ENS Editions, p 179.

La perspective pragmatique de l'interaction langagière, initiée par Austin (1962) et poursuivie par Searle (1979) a permis de considérer que les messages sont autant de stratégies mises en œuvre par les sujets parlants afin d'agir les uns vis à vis des autres. Ainsi le dialogue se voit-il envisagé comme un jeu subtil où les interlocuteurs s'impliquent dans la poursuite d'un enjeu, qu'il s'agisse, pour ne prendre que quelques exemples, de convaincre, de plaider, de solliciter une faveur, de promettre, de s'excuser, de réclamer, de donner une autorisation, de faire exécuter une action ou au contraire de l'empêcher, voire de l'interdire. Si ce point de vue a sa pertinence dans la description du jeu social qui actualise les énoncés comme actes de langage, il ne permet pas de rendre compte de leur fonctionnement discursif, dialogique et interactif. Or ce fonctionnement intervient dans la construction des significations langagières comme dans leur interprétation.

C'est cette deuxième complexité que je considère pour interpréter l'interdiction dans la socialisation familiale du jeune enfant (Préneron, 2001, 2003<sup>4</sup>). Elle s'inscrit dans une volonté de décrire la diversité énonciative du permis et de l'interdit en milieu familial et ses effets sur la configuration des interactions enfants/parents.

À partir de corpus vidéoscopés de moments de vie en contexte familial avec des enfants de 1 à 5 ans, je cherche à décrire les types d'interdictions parentales (par une analyse de leur mise en mots en y incluant la prosodie) et à observer dans quel cas l'interdiction est perçue comme telle ou non par l'enfant. Je suis ainsi amenée à rendre compte de ces deux complexités du fonctionnement langagier, une complexité sémiologique et une complexité interactionnelle ainsi que de leur interdépendance. Car c'est la variabilité des façons de signifier dans la dynamique interactionnelle qui permet de rendre compte des interprétations possibles.

Cette interprétation concerne deux niveaux de l'interprétable :

- celui de l'énoncé comme acte interdictif
- celui de l'interdiction comme crédible

---

<sup>4</sup> Préneron, C. 2002, De la signification interactive des demandes enfantines en situation dyadique et triadique in *Faits de Langue*, Les usages du langage chez l'enfant, Paris, Ophrys, 45-60

Préneron, C. 2004, Sanction et Construction de la Personne : une démarche dans la socialisation en famille - quelques observations, in La sanction – la lettre de l'enfance et de l'adolescence, *La lettre Du Grape n°57*, Paris, Editions érès, p 45-52.

L'étude dont nous<sup>5</sup> explorons ici une dimension et que nous illustrerons par trois séquences d'interaction se situe dans le champ de la socialisation langagière du jeune enfant. Elle s'inscrit dans une volonté de décrire la diversité énonciative du permis et de l'interdit en milieu familial et ses effets sur la configuration des interactions enfants/parents.

En milieu familial, comme en milieu institutionnel, cette socialisation ne se différencie pas seulement, d'une éducation à l'autre, par les valeurs que les adultes portent à la connaissance de l'enfant, mais aussi par les façons dont celles-ci lui sont verbalisées. À partir de corpus vidéoscopés, l'analyse des relations entre types de contenus (ce qui est permis et ce qui est interdit variant bien sûr d'une famille à l'autre), et les modalités de leur mise en mots en y incluant la prosodie, se fait en regard des représentations intersubjectives manifestées par les émotions et les attitudes dans les interactions.

Par attitude, nous désignons cette façon d'être qui manifeste, dans la communication verbale et non verbale, un ressenti, une disposition, un état d'esprit face à une situation. Instance intermédiaire entre la situation et la réponse à cette situation, elle sera ici considérée dans sa relation au comportement interactif spécifique que constitue *l'interdiction* et/ou au rôle à jouer qui y est associé. Elle pourra ainsi se manifester au niveau interpersonnel par de la connivence, de l'amusement, ou au contraire de l'autorité, voire de la menace.

Dans tous les cas, les attitudes sont reliées aux représentations des sujets interactants, représentations globales de l'enfant à éduquer mais aussi représentations des actes de langage associées aux pratiques éducatives. A l'instar de Tatiana Slama-Czacu<sup>6</sup>, je considère ici **deux aspects du contexte** qui influencent l'énonciation et l'interprétation d'interdictions adressées par des parents à leurs enfants entre un et cinq ans :

- **la représentation comme contexte**
- **l'interaction verbale comme contexte**

### **I- La représentation comme contexte de l'interdiction.**

---

<sup>5</sup> Cette étude est une partie revisitée d'un article en collaboration : Bento, M. et Préneron, C. (2002) De l'attitude à l'émotion dans l'interdiction explicite : sous-entendus et dynamique de l'échange » in Schneider, B. Emotions, Interactions et Développement, Paris l'Harmattan, 29-77

<sup>6</sup> Tatiana Slama-Czacu, 1968, Intraducere in psiholingvistica, Bucuresti, Ed Stiintifica (en angl. 1973, Introduction to psycholinguistics, The Hague, Mouton ; en ital. 1973, Bologna, Patron)

Si l'attitude interdictive exprime une référence à des valeurs (tel comportement doit être proscrit, tel autre favorisé...), l'attitude relationnelle est impliquée par les représentations mutuelles des interlocuteurs, sachant que ces représentations sont à la fois globales (idée que l'on se fait d'un enfant : secret, joyeux, fêtard, récalcitrant...) et locales en tant que déterminées par les circonstances et associées à ce que l'on attend de l'autre, à un moment donné : de l'obéissance ou de la compréhension, par exemple. Bien évidemment, ces représentations sont relatives : ainsi un attendu de compréhension varie selon qu'il s'agit pour l'enfant de comprendre les conséquences de sa «bêtise» ou par exemple le chagrin d'un adulte. Il n'y a pas des représentations une fois pour toutes mais des représentations associées au type de relation qui lie les participants de l'interaction.

De fait l'acte d'interdire devant nécessairement s'accomplir dans une relation sociale, intersubjective - relation qui est elle-même certainement déterminée par la représentation que chacun peut avoir de l'interdiction, relation hétérogène variant avec le contenu de l'interdiction et avec l'agent à qui l'on interdit - la relation d'interdiction s'inscrit sur deux axes temporels : celui de la représentation de l'adulte par rapport à son passé et celui de l'histoire des interdictions de l'adulte *in situ* avec l'enfant.

En outre l'attitude, en tant qu'impliquée par les représentations que l'énonciateur (ici un des parents) se fait de lui-même en tant que parent et de son coénonciateur, l'enfant, auquel il s'adresse, va déterminer l'énonciation dans sa mise en mots et dans ses contours intonatifs et la caractériser dans sa crédibilité.

Nous avons cherché à décrire l'attitude sous-jacente à l'interdiction et à observer dans quels cas l'interdiction est perçue comme telle ou non par l'enfant, par exemple comme une proposition qui inscrit celui-ci comme un acteur à qui une possibilité est suggérée ou à l'inverse comme une demande de ne pas faire qui ne souffre pas la contestation.

## II- Qu'est-ce que l'interdiction ?

### *II-1 Dimension pragmatique*

La perspective pragmatique de l'interaction langagière, initiée par Austin<sup>7</sup> (1962) et poursuivie par Searle<sup>8</sup> (1979) a permis de considérer que les messages sont autant de stratégies mises en œuvre par les sujets parlants afin d'agir les uns vis à vis des autres. Ainsi le dialogue se voit-il envisagé comme un jeu subtil où les interlocuteurs s'impliquent dans la poursuite d'un enjeu, qu'il s'agisse, pour ne prendre que quelques exemples, de convaincre, de plaider, de solliciter une faveur, de promettre, de s'excuser, de réclamer, de donner une autorisation, de faire exécuter une action ou au contraire de l'empêcher, voire de l'interdire.

Comme l'injonction, l'interdiction (ou injonction de ne pas faire) s'inscrit dans la catégorie des actes de langage désignés par Searle (1979)<sup>9</sup> comme des directifs, sachant qu'un des postulats de base de la théorie des actes de langage est que, pour que chacun de ces actes puisse être effectué, quatre types de règles doivent nécessairement être respectées. Dans le cadre de la demande, les règles sont les suivantes :

- une règle de contenu propositionnel : l'interdit ;
- une règle préliminaire : l'auditeur est en mesure d'effectuer l'action demandée ;
- une règle de sincérité : le locuteur désire que l'auditeur effectue l'action demandée ;
- une règle essentielle : la demande revient à essayer d'amener l'auditeur à effectuer l'action.

Parmi les demandes, l'ordre obéit à une règle préliminaire supplémentaire : le locuteur doit être à même d'exercer son autorité sur l'auditeur. La règle essentielle serait ici corrompue, car c'est en vertu de son autorité que le locuteur amène l'auditeur à effectuer l'action.

Le non-respect de l'une de ces quatre règles conduirait à la non-réalisation de l'acte illocutoire. L'autorité du locuteur apparaît donc comme un paramètre fondamental dans la réussite de l'interdiction comme acte de langage.

Si ces règles ont leur pertinence dans la description du jeu social qui actualise les énoncés comme actes de langage, elles ne suffisent pas à rendre compte de leur fonctionnement discursif et dialogique. En effet, comme tout discours, chaque énoncé est à considérer comme un événement qui vient s'inscrire dans un espace discursif, qu'il complète, modifie, infléchit, dans la façon dont il construit une progression du dire, dans les changements qu'il introduit

---

<sup>7</sup> Austin John L. (1962), *How to do things with words*, Cambridge, Harvard university Press.

<sup>8</sup> Searle John R. (1979), *Expression and meaning : studies in the theory of speech acts*, Cambridge, Harvard University Press.

<sup>9</sup> Searle John R. (1979), *op.cité*.

(Salazar-Orvig, 1999<sup>10</sup>). Son interprétation en tant qu'acte de langage ne peut se faire indépendamment de l'enchaînement où il surgit, de ce contexte explicite donné où il surgit et c'est donc en tant qu'événement dialogique ainsi conçu que nous avons considéré l'interdiction.

## ***II-2 Dimension événementielle : le dialogue comme contexte***

Ainsi, si différentes mises en mots peuvent réaliser un même acte de langage et une demande prendre les formes aussi diverses que celles d'une assertion, d'une interrogation ou d'un ordre, à l'inverse une même mise en mots peut correspondre à des actes différents. Ainsi, par exemple, porté par la même intonation, l'énoncé: «Ne le prends pas !» peut aussi bien être une adhésion qu'une interdiction :

- si l'énoncé «Ne le prends pas» succède, dans un échange, à l'énoncé d'un interlocuteur refusant par exemple de prendre quelque chose : «J'en veux pas», il constitue une adhésion du destinataire au refus de l'émetteur ;
- si, à l'inverse, il succède à un comportement non verbal (enfant prenant un objet par exemple) ou à un «Je veux le prendre», l'énoncé : «Ne le prends pas» s'oppose à ce comportement ou à ce désir et correspond alors à une demande de ne pas faire <sup>11</sup>.

On voit ainsi que si l'interdiction peut être désignée comme «l'injonction de ne pas faire», il ne suffit pas d'une impérative à la forme négative pour pouvoir l'interpréter comme une interdiction. De la même façon, la spécificité de la demande de ne pas faire qui varie en fonction du contexte d'apparition de l'énoncé, est directement associée au «contenu» de ce qui n'est pas à faire.

Dans une même perspective, un énoncé comme « ne pleure pas » sera-t-il entendu comme une demande de ne pas pleurer ou comme un encouragement à ne pas prendre les choses trop à

---

<sup>10</sup> Salazar-Orvig, A., 1999, Les mouvements du discours, Style, référence et dialogue, Paris, Lharmattan, p. 9

Préneron, C. 2004, Sanction et Construction de la Personne : une démarche dans la socialisation en famille - quelques observations, in La sanction – la lettre de l'enfance et de l'adolescence, *La lettre Du Grape n°57*, Paris, Editions érès, p 45-52.

<sup>11</sup> Cette différenciation par le contexte est à distinguer de la notion de plurivocité qui qualifie l'interprétation différente d'un même énoncé dans un même contexte. Par exemple «Il fait froid» peut être entendu dans le même contexte comme un assertif (effectivement il fait froid) ou comme un directif (ferme la fenêtre) comme le souligne J. Bernicot (1992).

cœur. Comme les discours, les énoncés, pour être interprétables doivent être replacés dans un contexte qui est à la fois local et ancré dans l'histoire des participants, dans une pluralité d'entours (François<sup>12</sup>, 1998) qui peut les éclairer ou les opacifier. De façon générale, le terme «entour» qualifie ce qui se passe en situation d'interprétation. Et, dans le contexte, l'interprétation du chercheur et celles qui semblent mises en œuvre par les participants prennent en compte ou non différentes composantes de la situation :

- les connaissances partagées des interlocuteurs et celles non partagées qui peuvent être à la source d'incompréhensions, de malentendus ou d'ambiguïtés ;
- les éléments du cadre qui sont ou non pris en compte dans la constitution de l'interaction, ceux qui le sont par un participant et pas par l'autre et réciproquement ;
- la dimension discursive avec les contenus évoqués, la spécificité de leur mise en mots, dans les interactions à plusieurs, le «À qui s'adresse cet énoncé ?». De fait, les interdictions proprement dites sont fréquemment précédées, entourées d'énoncés préventifs, annonçant à l'enfant ce qu'il risque de lui arriver, de nombreux commentaires évaluatifs («c'est dangereux !») sont adressés à l'enfant ou auto-adressés ainsi que l'énonciation de principes. De ce fait, l'interdiction qui peut être parfois portée par un seul acte de langage se trouve souvent associée une pluralité d'événements discursifs qui l'annoncent et/ou la confortent.

Afin de déterminer d'une part si un énoncé peut être considéré ou non comme une demande de ne pas faire, d'autre part de préciser l'intensité de sa force illocutoire, nous avons choisi de prendre en compte différents facteurs :

- a) la relation de l'énoncé à une conduite plus large ; ainsi, par exemple, des énoncés signifiant à l'enfant de ne pas agir peuvent s'inscrire dans une conduite plus globale d'apprentissage et de guidage (comme apprendre à couper les tomates) et constituer des «interdictions» étayantes que nous avons distinguées d'interdictions «pures» qui ne s'inscrivent pas dans une conduite pédagogique ;
- b) sa relation au contexte d'enchaînement : à quel type d'énoncé ou à quel type d'événement l'énoncé succède-t-il ? L'interdiction est-elle la première interdiction de la séquence ou succède-t-elle à d'autres interventions interdictives ?
- c) de quel contenu il s'agit : comme nous l'avons vu, si ce qui est demandé de ne pas faire (ne pas pleurer ou ne pas abîmer quelque chose) détermine de quel acte de langage il s'agit

---

<sup>12</sup> Frédéric, François, 1998, *Le discours et ses entours*, Paris, Lharmattan .p17.



(conseil, interdiction), la nature de l'interdit (action réellement dangereuse ou relevant simplement d'un principe à respecter) dans le cadre des interdictions, a par ailleurs nécessairement une incidence sur les modalités de la mise en mots ;  
d) de la structure syntaxique de l'énoncé : déclarative, interrogative ou impérative ;  
e) de la prosodie de l'énoncé qui, associée à sa mise en mots, va lui conférer sa crédibilité.

### ***II-3. Aspects prosodiques***

Pour effectuer le traitement acoustique des données et l'obtention des différents tracés, nous avons utilisé le logiciel «Signalise » d'Infosignal (sur Macintosh) qui permet l'obtention de tracés mélodiques..

Pour faciliter notre analyse, nous avons eu recours à une transcription mélodique sur cinq niveaux (type portée musicale). Le niveau 1 correspond au registre le plus grave du locuteur (fréquence fondamentale la plus basse sur l'ensemble des énoncés) et le niveau 5 au registre le plus aigu (fréquence fondamentale la plus haute). Ce dernier registre est associé au niveau expressif et le niveau 2 au fondamental usuel de la voix.

5 \_\_\_\_\_ registre le plus haut : plan expressif  
4 \_\_\_\_\_  
3 \_\_\_\_\_  
2 \_\_\_\_\_ fondamental usuel  
1 \_\_\_\_\_ registre le plus grave

Par la suite, nous avons substitué ce type de transcription par une codification plus simple : H1(niveau 1), H2 (niveau 2) etc.... (Morel<sup>13</sup>, 1998).

Au niveau de l'intonation on a ainsi relevé quatre façons de marquer l'interdiction : l'assertion, l'interrogation, la prière et l'ordre :

Nous avons ainsi pu distinguer 4 types de tracés mélodiques associés à des interdictions.

- l'assertion est marquée, en général, par une mélodie montante puis descendante (H2-H4-H1)

---

<sup>13</sup> Morel Marie-Annick et Laurent Danon-Boileau (1998) *Grammaire de l'intonation, L'exemple du français*, Paris, Ophrys.

- et plate (H2) ou descendante (H2-H1) sur des énoncés courts ;
- l'interrogation est marquée par une mélodie montante (H2-H4) ;
  - la prière et l'ordre atténué se caractérisent par une courbe de type assertif avec une fréquence fondamentale plus élevée (H3-H4 ou H5-H2 ou H1) <sup>14</sup> ;
  - l'ordre catégorique se distingue par une mélodie descendante (H4-H1) ou montante assez abrupte (H1-H5) (ordre menaçant).

#### ***II-4. Différentes formes d'interdictions***

En considérant les formes directes de l'interdiction qui sont ici dominantes, nous avons ainsi désigné :

- comme des *demandes simples*, les interdictions qui associent un *non*, un énoncé impératif ou un énoncé déclaratif (pouvant comporter une modalisation) avec un patron assertif.

Exemple : *Je veux pas qu'tu joues avec la boîte de sucre.* (H2-H4-H2).

comme des *invitations*, celles qui associent un «non» ou un énoncé déclaratif avec un patron interrogatif.

Exemple : *Tu lui mets de l'eau sur lui, mais pas sur la tête, hein ?* (H2-H4).

- comme des *prières*, les énoncés interdictifs portés par un «non», une déclarative ou impérative avec un patron assertif haut et des durées.

Exemple : *Marilou :: (H3-H4) arrête:: (H3-H4-H2).*

- comme un *ordre atténué*, les énoncés interdictifs portés par un *non*, une impérative avec un patron assertif haut sans marque de durée.

Exemple : *N'appuie pas* (H2-H4-H2) ;

- et enfin comme des *injonctions catégoriques*, les énoncés qui prennent la forme d'un *non* ou d'énoncés déclaratifs ou impératifs avec un patron d'ordre.

Exemple : *Nan* (H2-H4), *dans le bain* (H5-H1).

#### ***III- Description des séquences***

III-1 Les séquences que nous présentons sont des échanges sélectionnés dans le corpus recueilli auprès de deux familles.

L'une d'entre elles comporte deux enfants :

---

<sup>14</sup> La distinction entre prière et ordre atténué se fait grâce aux autres paramètres prosodiques.

- une fille, Marilou, alors âgée de 3 ans et 4 mois pour les exemples 2, 3, 7, 8 et de 3 ans et 9 mois pour les exemples 5, 9 ;

- un garçon, Léo, âgé de 11 mois pour les exemples 2, 3, 7, 8 et 1 an et 4 mois pour les exemples 5, 9.

Ils sont enregistrés avec leur mère Claire.

L'autre famille se compose d'un enfant unique, Marc-Antoine, âgé de 3 ans et 1 mois. Marc-Antoine est enregistré avec sa mère Lydie et son père Thierry.

Les énoncés interdictifs sélectionnés s'inscrivent dans diverses interactions que nous avons distinguées en fonction de la nature des relations interpersonnelles engagées. Nous avons différencié ces dernières selon qu'elles manifestent soit une relation symétrique, soit une relation complémentaire. Par complémentaire, nous entendons la relation inégale, caractéristique de la relation adulte/enfant où l'adulte indique à l'enfant ce qu'il doit faire et ne pas faire. Par symétrique, nous avons désigné les relations où l'enfant et l'adulte ne sont pas positionnés dans une relation inégale mais à l'inverse dans une relation qui, selon divers modes, place les deux partenaires dans une même position : dans un premier cas de figure l'adulte s'adresse à l'enfant comme si cet enfant était un adulte ; dans un deuxième cas, l'adulte se positionne en tant qu'enfant, et dans cette relation d'empathie, il s'adresse à l'enfant sur un mode enfantin tout en lui demandant de se conduire comme un adulte. Dans ces différentes relations on observe, en affinité avec elles, différentes attitudes.

### ***III 2-Séquences***<sup>15</sup>

Nous présentons ici trois séquences, l'une actualisant une interaction complémentaire, la suivante dans laquelle complémentarité et empathie symétrique se conjuguent enfin une troisième où la symétrie empathique efface la complémentarité.

**Séquence I: «*Ne le fais pas, je te fais confiance*». Interdiction atténuée et attitude de confiance.**

*Dans le bain Marilou verse de l'eau sur Léo.*

**Claire : Pas : dans les oreilles (I-) (H4-H3) Marilou : (H3-H4), pas dans les oreilles (I-)**

---

<sup>15</sup> Les parties en gras correspondent aux énoncés analysés.

### (H3- H4).

Marilou continue son arrosage mais en passant de l'autre côté du corps de Léo. Claire énonce deux interdictions nominales portées par un ton que l'on peut qualifier de confidentiel : «pas dans les oreilles, Marilou pas dans les oreilles». Ce ton est suggéré par la faible intensité des énoncés et la longueur de certaines syllabes «pa » et «Marilou». Les patrons intonatifs sont de type assertif haut non achevé et sous-entendent le danger existant pour son petit frère (peur ou mal). Cela est suivi d'effet puisque Marilou se recule puis poursuit son arrosage de Léo sans en mettre dans ses oreilles. Il est vrai qu'à la différence de la séquence suivante (8), l'interdiction faite sur un ton confidentiel n'est pas suivie d'énoncés faisant basculer l'enfant dans un autre univers mais apparaît dans une cohérence où elle vient renforcer l'attitude adoptée d'emblée par la mère «tu lui mets de l'eau sur lui, mais pas sur la tête hein ? Sur la tête, c'est moi seulement». L'implicite de l'attitude associée au ton confidentiel est dans le «je te fais confiance».

**Séquence II : De «Ne le fais pas, sois raisonnable» à «Ne le fais pas». De l'interdiction atténuée à l'interdiction menaçante: d'une attitude rationalisante à une attitude d'autorité.**

*Dans le bain, Léo touche le robinet d'eau chaude.*

Claire : **Nan, nan, nan ça nan (1+) (H2-H4-H2), ça on joue pas avec le robinet (H3), nan : (I+) (H3-H2) c'est dangereux... (H2-3) Nan.**

*Léo recommence.*

Claire : **Ah nan, nan (H5), nan, nan, nan (H4), mais ça nan (H2). Nan, nan. Allez arrête - (D+).**

*Léo recommence.*

Claire : **Nan (I+) (H3-H5)/(380 ms) nan (I+) (H2-H5)// Léo (H2-3) - (R+).**

*Léo s'arrête.*

Comme dans l'exemple précédent, la progression suivie par Claire dans une séquence où Léo touche au robinet d'eau chaude, témoigne d'une même progression où, par ailleurs surgit l'émotion : dans une première intervention visant à empêcher l'enfant de toucher au robinet, les ordres utilisés sous forme de «non» le sont sous une forme atténuée, même s'ils le

sont avec une certaine intensité et alternent avec une règle formulée sur le mode impersonnel : «ça, on joue pas avec le robinet» et une évaluation : «c'est dangereux.»

L'enfant recommençant à toucher au robinet, Claire intervient à nouveau avec d'une part une série de «non» prononcés avec un débit rapide et une forte intensité et un registre très haut (niveau 5) manifestant sa peur. Toutefois son intervention se termine par un «appel à la raison» : «Allez arrête» marqué par un débit plus rapide mais aussi un registre plus bas et un rythme régulier.

Léo recommence et Claire intervient alors comme dans la séquence précédente avec une série de «non» prononcés sur des patrons menaçant et associés à de l'intensité, à de longues pauses, le rythme restant régulier. Léo s'arrête.

On trouve ici le même style énonciatif que celui de l'exemple 9 (cf. plus avant) où l'enjeu est différent (en lançant de l'eau par terre, Léo n'encourt aucun danger) mais où la répétition de l'action et de ce qu'elle implique pour la mère entraîne une réaction énonciative équivalente. Ce style est totalement absent de l'exemple 8 où, nous le verrons, le danger est le même mais il est manifesté comme vécu différemment.

### **Séquence 3 : Interdictions et attitude ludique : «Ne le fais pas, c'est amusant».**

*Dans le bain, Léo touche le robinet d'eau chaude.*

*Claire : Oh, tu vas te brûler. Tu vas te brûler Léo. C'est très chaud ça. (C'est énervant ces robinets) <sup>16</sup>. Faut pas toucher: (J-) (H3-H5). Faut pas toucher: (I-) (H2-H4). C'est très chaud. On se brûle, c'est comme le four ça (I=). Faut pas toucher (I-) (H5-H3). Ca fait aïe, aïe... eh oui (rire).*

La séquence débute alors que Léo qui jouait avec son pélican s'est tourné vers les robinets de la baignoire. Sa mère commence par des annonces préventives d'action : «Oh tu vas te brûler, tu vas te brûler Léo» suivies d'une évaluation du danger : «c'est très chaud » et d'un commentaire auto adressé : «c'est énervant ces robinets». À la suite de quoi, Léo se retourne néanmoins vers les robinets.

---

<sup>16</sup> Les parenthèses indiquent qu'il s'agit d'un commentaire auto-adressé.

Apparaissent alors deux interdictions sur un mode impersonnel «mais» sur un ton confidentiel «faut pas toucher», «aut pas toucher». Pour cela, elle utilise des patrons intonatifs de type assertif haut non achevé qui suggèrent comme pour la séquence 1 le danger qu'il y a pour lui, danger qu'elle verbalise après. On relève une faible intensité sur cette partie d'énoncé et des longueurs sur la dernière syllabe de «toucher::» suivis : d'une évaluation : «c'est très chaud», d'explications : «on se brûle, c'est comme le four ça», d'une reprise de l'interdiction sur le même mode : «faut pas toucher» et enfin d'une nouvelle explication en termes descriptifs de l'effet encouru : «ça fait aïe, aïe», énoncée sur un ton ludique succédant au ton confidentiel : «faut pas toucher».

Léo regarde sa mère avec perplexité puis agite la main en souriant, manifestant ainsi son plaisir. Claire clôt alors la séquence, par un «eh oui » accompagné d'un petit rire. Claire se tourne ensuite vers Marilou pour lui expliquer la différence entre eau chaude et eau froide. Marilou embrasse son frère sur le dos et les fesses. Puis Claire se met à laver les cheveux de Léo qui se rapproche à nouveau des robinets...

Le comportement de Léo nous oblige à considérer qu'un ton confidentiel peut altérer la crédibilité de l'interdiction. Si ce ton permet d'interdire sans agresser, il ne peut être efficace que si l'interdiction émise n'est pas enveloppée dans une séquence ou suivie d'énoncés qui vont faire passer l'enfant d'un univers où l'interdiction est justifiée (celui du danger) à un monde où son objet prête à rire (celui de l'amusement).

Cet exemple nous montre que pour évaluer la crédibilité de l'interdiction il faut la replacer en contexte pour en considérer les effets avérés. Néanmoins, il faut aussi observer si la relation symétrique concerne une relation adulte/adulte ou une relation enfant/enfant. De fait, l'interdiction ne peut s'inscrire dans une relation où l'adulte «joue le rôle» d'un enfant.

## **Conclusion**

Avec ces trois séquences, nous avons choisi de montrer différentes catégories d'interdictions rencontrées au cours d'interactions parents/enfants, en examinant leur crédibilité et leur impact sur la dynamique de l'échange. Dans le cadre de l'interdiction, l'interprétation qui en est faite par l'enfant est déterminante quant au devenir de l'interaction.

L'attitude interpersonnelle, liée à ce que représente l'interdiction pour chaque partenaire, mais aussi au type d'objet sur lequel porte l'interdiction, à ce qui se dit autour de cette interdiction, aux réactions de l'enfant et à la tonalité générale de la scène éclaire la forme du discours. Que ce soit au niveau prosodique ou de la mise en mots, se dégage une forte affinité entre attitude et style interdictif. Parmi ces attitudes, nous avons pu distinguer entre celles qui manifestent des relations symétriques et celles qui manifestent des relations complémentaires. Or, si dans les échanges complémentaires les interdictions s'avèrent ici toujours efficaces, dans les échanges symétriques, cette efficacité dépend de l'attitude de l'adulte : en instaurant une relation adulte/adulte, elle permet à l'interdiction de fonctionner; en établissant une relation enfant/enfant, elle entrave ce fonctionnement. Mais cette simplicité de « résultats » n'a de simplicité que l'apparence ; encore faut-il ne pas oublier combien sont fluctuants les phénomènes langagiers et leur interprétation surtout que l'univocité y est rarement de mise.

**Mots clés : plurisémiotisme interaction complexité**